

INFORMATIONS ET CONSEILS SUR LES AIDES AUX BIBLIOTHEQUES

Vous avez des projets pour votre bibliothèque, extension, aménagement, informatisation..., et souhaitez savoir si vous pouvez être aidés financièrement. Cette rubrique vous permet de faire le point sur l'ensemble des dispositifs existants.

Aides de la DRAC

1-La Direction régionale des affaires culturelles Occitanie propose des subventions pour les dépenses d'équipement des bibliothèques municipales et départementales dans le cadre du concours particulier **de la Dotation Générale de Décentralisation (DGD)**.

Il existe 8 types d'aides pour les bibliothèques, dans le cadre de cette DGD :

- La construction, rénovation, restructuration, mis en accessibilité ou extension de locaux ;
- L'acquisition et équipement de véhicule ;
- Les équipements mobiliers et matériels ;
- L'acquisition de documents ;
- L'informatisation, la création de services numériques aux usagers ;
- La numérisation et valorisation des collections ;
- La conservation, préservation des collections patrimoniales.

Depuis 2016, la DGD permet aussi de soutenir l'extension des horaires d'ouverture.
<https://www.banquedesterritoires.fr/la-dgd-financera-l-extension-des-horaires-des-bibliotheques>

2- Le dispositif **des Contrats Territoire-Lecture** a été mis en place en 2010 dans le cadre des 14 propositions pour le développement de la lecture. Héritiers des contrats ville-lecture, les contrats territoire-lecture visent à accompagner des projets pluriannuels, notamment en direction des jeunes publics, dans les milieux ruraux, périurbains et ultramarins.

Texte du dispositif

https://www.mediatheque66.fr/images/Le_dispositif_Contrats_Territoire_Lecture-1.pdf

Aides du Centre National du Livre, CNL

Cet établissement public dépendant du Ministère de la Culture et de la Communication a pour mission d'encourager la création et la diffusion d'ouvrages de qualité, à travers différents dispositifs de soutien aux acteurs de la chaîne du livre (auteurs, éditeurs, libraires, bibliothèques, organisateurs de manifestations littéraires).

Depuis le 1er janvier 2015, les aides pour les bibliothèques sont destinées à accompagner les projets développés en faveur de publics empêchés nécessitant des actions particulières pour bénéficier d'une égalité d'accès au livre et à la lecture.

Subventions aux projets de diffusion du livre pour les publics empêchés

<https://centrenationaldulivre.fr/aides-financement/aide-aux-bibliotheques-et-aux-associations-pour-le-developpement-de-la-lecture>

Autres

L'union Européenne propose un programme Leader (Liaison entre actions de développement de l'économie rurale).

Vous pouvez aussi vous adresser à votre conseiller département qui, dans le cadre du FAR, peut également obtenir des aides (dans le cadre du FAR) peuvent également obtenir des aides de la Région Occitanie ainsi que de l'Union Européenne.

Synthèse

Tableau récapitulatif de toutes les aides financières proposé par nos collègues de la Médiathèque départementale de l'Aveyron

https://mediatheque.aveyron.fr/images/articles/espace_pro/boite_a_outils/subventions_synthese1.xlsx